



Paris, le 04 DEC. 2012

CHANTAL JOUANNO

SENATRICE
DE PARIS

ANCIENNE MINISTRE

CONSEILLERE
REGIONALE
DE LA REGION
ILE DE FRANCE

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre récent courrier par lequel vous m'interpellez sur la problématique des images violentes et inappropriées diffusées à la télévision.

Comme vous le savez, j'ai rendu en mars 2012 un rapport à Roselyne BACHELOT-NARQUIN alors Ministre de la santé et des affaires sociales, dans lequel j'évoque la question de la signalétique.

L'accès des enfants à des contenus choquants m'a bien évidemment beaucoup interpellé dans le cadre de ma mission parlementaire, c'est la raison pour laquelle dans la liste des recommandations, j'ai choisi de faire figurer celle visant à définir une doctrine publique contre l'hypersexualisation.

Il me semble que les dispositions légales offrent un cadre précis pour prévenir la vision d'images choquantes, pornographiques, violentes ou inappropriées par les mineurs. Pour autant, les doctrines des autorités de régulation ne sont pas harmonisées et peuvent aboutir à des exigences moindres notamment en matière d'hypersexualisation, sujet pour lequel notre pays aurait la réputation d'une certaine tolérance. Ainsi, faudrait-il établir une « recommandation enfants » commune au CSA, CNC et ARPP.

.../...

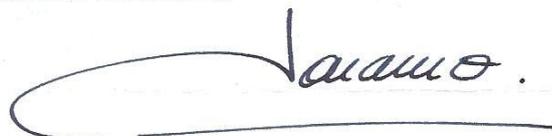
*Madame Janine BUSSON BAUDE
Présidente
Association enfance-télé : danger ?
BP 74 62930 Wimereux*

En outre, les représentants des familles ou professionnels de l'enfance ne sont pas systématiquement présents dans les collèges ou jury des organes de régulation ; or, à mon sens, la pluralité des avis serait la garantie de leur acceptabilité.

Dans mon rapport, j'ai également émis l'idée que puisse être renforcé notre niveau d'exigence sur la diffusion d'images « hypersexualisées » et de veiller à ce que le pictogramme de classification des œuvres soit visible en permanence.

Je me suis efforcée dans mes travaux de mettre en avant l'intérêt supérieur de l'enfant, et de tenter ainsi de faire prendre conscience des enjeux qui existent en matière de protection de l'enfant. J'aime à rappeler le proverbe africain « *il faut tout un village pour élever un enfant* » pour expliciter la responsabilité collective que nous (pouvoirs publics, famille, école...) avons de nous donner les moyens de décider dans l'intérêt de nos enfants.

Sachez pouvoir compter sur ma mobilisation, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', with a large, sweeping flourish underneath.

Chantal JOUANNO